



Code de vie

RÈGLES DE VIE	RAISONS
1. Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles.	✓ Être bien, en confiance et en sécurité ; ✓ Vivre dans un climat agréable et harmonieux; ✓ Respecter les différences individuelles; ✓ Permettre de mieux apprendre; ✓ Favoriser les relations positives avec l'entourage; ✓ Améliorer mes chances de réussite; ✓ En arrivant à l'heure j'assure la qualité de la participation aux activités... ✓ Éviter les blessures;
2. Je garde en bon état les lieux et le matériel qui sont mis à ma disposition.	✓ Vivre dans un milieu propre et agréable; ✓ Assurer ma sécurité et celle des autres; ✓ Profiter d'un matériel en bon état et plus longtemps... ✓ Placer les vélos, trottinettes et autres objets aux endroits indiqués;
3. J'ai une tenue vestimentaire adéquate à un milieu d'éducation selon les activités et les saisons.	✓ Se respecter soi-même et respecter les autres; ✓ Assurer sa sécurité et celle des autres, lors d'activités particulières; ✓ Favoriser une bonne hygiène et une bonne santé; ✓ Un vêtement non transparent ayant des bretelles de 5 cm, qui couvre la poitrine, qui doit être assez long et couvrir la ceinture de la jupe ou du pantalon. Les jupes et les bermudas sont à la mi-cuisse. La tête est dénudée d'un couvre-chef à l'intérieur. Il est toléré lors des déplacements. Le vêtement ne porte aucun symbole prônant la violence, le sexe, la cigarette, la drogue ou l'alcool...
4. J'apporte à l'école uniquement les objets permis par les intervenants de l'école.	✓ Être en mesure de suivre les cours; ✓ Être plus attentif lorsque l'enseignant donne des explications; ✓ Améliorer mes chances de réussite; ✓ Éviter la perte, le bris, le vol et les chicanes inutiles...
5. Lorsque j'entre dans l'école et lors de mes déplacements pendant les cours je marche calmement et je circule en silence. Lors des sorties à la récréation, au midi et à la fin des cours : je marche et je parle calmement.	✓ Vivre dans un climat calme, agréable et harmonieux; ✓ Favoriser sa sécurité et celle des autres; ✓ Assurer la qualité de la participation aux activités...

Approuvé au conseil d'établissement du 21 février 2017